



SEMINAIRE ASPECTS ECONOMIQUES DE LA GESTION DE PECHE

**Jeudi 28 octobre 2010
Château de Dublin
10:00-16:00 h**

RAPPORT

1. Introduction et vue d'ensemble – Présentation du contexte

Michael Keatinge, Directeur du développement de la pêche au BIM et directeur du CCREOS, a ouvert la réunion et remercié les participants de leur présence. M. Keatinge a précisé que les aspects économiques de la gestion de la pêche constituent un élément clé qui mérite une discussion approfondie au niveau européen.

M. Keatinge a présenté une vue d'ensemble du contexte historique du rôle de la socio-économie dans la politique de la pêche au cours des 20 dernières années. Au cours de cette période, certains progrès ont été accomplis par des experts individuels en économie de la pêche (Pavel Salz); des initiatives cadres pour la collecte des données (ex. Rapports économiques annuels), et des projets émanant d'universités et d'instituts de recherche en Europe. Ce travail a produit des résultats intéressants mais n'est pas totalement reconnu au niveau des institutions européennes en raison de l'absence d'un réseau coordonné ou d'un cadre cohérent de collecte des données au niveau européen. M. Keatinge a souligné que 2001 est l'année où l'économie a été incorporée aux attributions du CSTEP et où le centre de recherche commune de la Commission européenne a reçu pour tâche de collecter et de contrôler la qualité des données économiques réunies dans le cadre de la directive cadre pour la collecte de données.

Le critère économique a été incorporé aux pratiques de travail du CSTEP suite à la réalisation que la PCP était perçue comme étant enfermée dans un paradigme qui ne se préoccupe que du pilier environnemental (biologie et évaluations des stocks) et du pilier politique (décisions sur les TAC et les quotas) mais ne tient pas compte des aspects socio-économiques.

M. Keatinge a précisé que la réglementation relative à la collecte des données requiert des états membres qu'ils collectent les données économiques auprès des pêcheries, de l'aquaculture et du secteur de transformation de l'industrie européenne du poisson et des fruits de mer. Cependant, l'économie demeure en dehors des contributions standards aux modèles de gestion de la pêche. Ceci est peut-être dû au manque de fiabilité ou de confiance dans les données de la part des utilisateurs, pour plusieurs raisons (ex.: Approche descendante; pas de participation des parties prenantes à la procédure de collecte des données; manque de cohérence avec la PCP en ce qui concerne les TAC et quotas, importations, effort, déclassement).

Séminaire du CCREOS sur les aspects économiques de la gestion de pêche
Dublin Castle, 28 octobre 2010



En conséquence, l'industrie du poisson et des fruits de mer remet en question l'impact et l'efficacité des données économiques dans la procédure de prise de décision de l'UE.

M. Keatinge a demandé à l'assemblée de se demander si les CCR pourraient ou non être l'organisme le mieux adapté pour combler cet écart et dans l'affirmative quelles initiatives pourraient être mises en marche pour encourager la participation des parties prenantes à la procédure. La totalité de la présentation de M. Keatinge peut être consultée sur le site web du CCREOS¹.

2. Point de vue de l'Union Européenne

John Anderson, un économiste du centre commun de recherche basé à Ispra (Italie), a présenté le point de vue UE sur le règlement cadre pour la collecte des données. La présentation de M. Anderson peut être consultée sur le site web du CCREOS².

Le règlement cadre No. 199/2008 requiert des états membres qu'ils collectent des données sur le secteur de la pêche. Le centre commun de recherche (JRC en anglais) coordonne cette activité en traitant, analysant et présentant les informations reçues des états membres au CIEM/CSTEP au nom de la Commission européenne. Ces informations sont publiques et peuvent être consultées sur le site web du centre commun de recherche³.

Les données collectées sont publiées dans le rapport économique annuel qui contient un mine d'informations incluant les revenus et la rentabilité des flottilles, la valeur brute ajoutée et le cash flow opérationnel. Ces données sont essentiellement utilisées par les groupes de travail concernés du CSTEP (ex.: SGMOS, SGBRE), le CIEM et le DG MARE de la Commission européenne.

Le centre commun de recherche a identifié un certain nombre de problèmes comme étant les principaux obstacles au progrès dans ce domaine, à savoir la non-remise de données en temps opportun, dans une mesure plus ou moins grande, par tous les états membres et le manque d'harmonisation des méthodes de collecte des données. Pour que le centre commun de recherche puisse travailler, tous les états membres doivent participer pleinement à la procédure et mettre en oeuvre une procédure de collecte des données standard et systématique.

¹ http://www.CCREOS.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=427&language=English

² http://www.CCREOS.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=427&language=English

³ <https://datacollection.jrc.ec.europa.eu/>



3. Point de vue de l'industrie

Aukje Coers, secrétaire exécutive du CCR pélagique, a présenté par conférence web le travail entrepris par le CCR pélagique dans ce domaine. Elle a remercié le CCREOS de l'avoir invitée à partager les expériences du CCR pélagique et a identifié ce thème comme une zone d'intérêt commun à tous les CCR.

Mlle Coers a d'abord présenté la structure de la flotte pélagique. Les aspects clés de cette dernière sont les suivants:

- La flotte cible 13 stocks, dont 5 ont une grande importance économique en termes de quantité et de valeur de la capture, c.-à-d. maquereau d'atlantique nord est, hareng de mer du nord, hareng scandinave d'atlantique, hareng de mer celtique et merlan bleu;
- Les pêcheries sont monospécifiques et relativement « propres »;
- La flottille se compose d'un petit nombre de gros bateaux originaires de 9 états membres (c.-à-d. GE, SE, DK, PO, NE, RU, IE, FR, ESP);
- Un système de QIT est en place dans la plupart des pays concernés;
- Il existe une flexibilité des TAC et quota, qui sont ajustables entre les différentes espèces;
- La flottille démontre une capacité de pêche "numérique" importante mais pas de surcapacité économique ;
- En 2009, le revenu total de la flottille pélagique UE s'élevait à environ 600€.

Mlle Coers a décrit la chronologie du groupe Economie du CCR pélagique. Ce groupe a été formé au début de 2008 et des économistes ont été invités à faire des présentations à ce stade. En 2009, une réunion informelle du CCR pélagique a eu lieu avec des experts de SEAFISH pour débattre des objectifs du groupe et déterminer une marche à suivre. Il a fallu longtemps pour décider des termes de référence du groupe de discussion et des questions d'ordre socio-économique qui seraient abordées spécifiquement par le CCR.

Suite à une expérience décevante et à l'échec du développement d'une relation de travail avec le DG MARE en vue de réunir des données et de développer une évaluation de l'impact pour le hareng de mer Celtique, le groupe Economie du CCR pélagique est parvenu aux conclusions suivantes:

- Les données économiques sont rares et ne sont pas facilement disponibles auprès des états membres;
- On observe une certaine réticence de la part des éléments de l'industrie pélagique à fournir des informations économiques sur la base que ces informations sont confidentielles et pourraient affecter l'avantage concurrentiel;



- Il y a eu un manque d'engagement et un apparent manque d'expertise au sein de l'unité économique du DG MARE, dans la procédure de préparation d'AI pour les PGLT.

L'expérience du CCR Pélagique a été extrêmement négative sur de nombreux fronts et en raison des problèmes rencontrés à l'intérieur et à l'extérieur de l'industrie pélagique, la fonction et le fonctionnement du groupe de discussion économie ont pris fin formellement après deux ans de travail en 2010.

Mlle Coers a expliqué en détail trois exemples de la façon dont le CCR pélagique a traité les aspects socio-économiques et a incorporé les contributions économiques à des recommandations et opinions spécifiques:

- PGLT pour le chinchard commun; le CCR pélagique a dirigé par la procédure depuis le départ et les règles de contrôle des récoltes proposées avaient pour but d'offrir une stabilité économique aux TAC;
- PGLT for le maquereau; Simulation du CSTEP de scénarios de gestion, qui incluaient une contribution économique.
- Révision de TAC du hareng de mer du nord, incorporant des données économiques.

L'expérience générale du CCR pélagique en ce qui concerne l'économie a été perçue comme suit:

- Le CCR pélagique a fait des efforts considérables mais des progrès limités ont été faits en ce qui concerne l'inclusion de l'aspect socio-économique dans les recommandations et les avis;
- La Commission a semblé réticente à accepter les recommandations déterminées par l'aspect socio-économique (même lorsqu'elles sont basées sur une analyse du CSTEP);
- Il s'est avéré évident que traiter de l'aspect socio-économique en isolation, est plus difficile que travailler avec des sets de données intégrés à long terme;
- La réticence de l'industrie pélagique à fournir les données a contribué à l'échec de l'initiative visant à incorporer des données économiques aux recommandations relatives à la gestion.

La présentation de Mlle Coers peut être consultée sur le site web du CCREOS⁴.

⁴ http://www.CCREOS.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=427&language=English

Séminaire du CCREOS sur les aspects économiques de la gestion de pêche
Dublin Castle, 28 octobre 2010



4. Point de vue des ONG

Brendan Price (Irish Seal Sanctuary) a donné un point de vue du point de vue des ONG, qui se concentrait sur la nécessité d'identifier les opportunités de redéploiement, d'amélioration des qualifications et d'amélioration du mode de vie des pêcheurs sans emploi dans les communautés côtières.

M. Price a félicité la qualité des présentations de la séance et a informé l'assemblée que la tendance des taux d'emploi de l'industrie a diminué progressivement sans que des mesures de réduction apparentes soient mises en place. M. Price a également souligné la difficulté qu'il a rencontré à obtenir des informations sur les projets financés par le FEP dans le cadre de l'axe 4 (diversification au sein du secteur et à l'extérieur de ce dernier).

M. Price a souligné la nécessité d'une approche ascendante selon laquelle les aspects sociaux sont considérés être une contribution importante aux modèles de gestion de la pêche. Il a résumé son expérience personnelle du travail de son organisation sur la perception de la diminution dramatique des stocks de poisson au cours des 20 dernières années et de l'impact de cette situation sur les activités humaines.

M. Price pense que les CCR pourraient avoir un nouveau rôle d'encouragement auprès de toutes les parties prenantes représentées de l'industrie de la pêche et des autres groupes d'intérêt en vue de promouvoir le dialogue avec les principaux acteurs de la gestion de la pêche (c.-à-d. les scientifiques, les états membres, les décideurs) en étudiant l'exploitation durable des stocks. Un équilibre d'un point de vue environnemental, social et économique serait également nécessaire et serait en accord avec le livre vert de la Commission sur la réforme de la PCP. Afin d'atteindre cet objectif, M. Price a recommandé que le CCR puisse "parler la même langue" et établir une confiance et une compréhension mutuelles avec les personnes engagées dans l'élaboration des politiques de gestion de la pêche.

M. Price a exprimé l'opinion selon laquelle les instruments légaux promulgués pour protéger les stocks de poissons ne devraient pas pénaliser les pêcheurs. M. Price estime fortement que les personnes ont été victimes des impacts et des effets des règlements de gestion de la pêche au niveau de l'UE. En conclusion M. Price a sollicité qu'une bonne évaluation des avantages socio-économiques pour les communautés côtières qui dépendent directement ou indirectement de la pêche soit entreprise au niveau de l'UE.

Dans ce contexte, M. Price a également convenu avec les intervenants précédents que dans de nombreux cas les données socio-économiques sont absentes ou de mauvaise qualité. En conséquence, il s'avère essentiel de gérer les insuffisances de données des soumissions de la directive cadre pour la collecte des données des états membres afin que les utilisateurs de ces données, y compris les CCR, entreprennent des analyses sociales et économiques avec un certain degré de certitude.

La déclaration de M. Price est incluse à l'annexe II.

Séminaire du CCREOS sur les aspects économiques de la gestion de pêche
Dublin Castle, 28 octobre 2010



5. Discussion ouverte

Le président de la réunion a résumé les conclusions de la séance du matin, a proposé les résumés suivants et invité les commentaires et la discussion.

1. Méfiance à l'égard du système structurel de développement de recommandations relatives à la gestion de la pêche au sein de la CE, qui vise essentiellement les contributions biologiques et manque d'intuition en ce qui concerne l'économie. Une meilleure intégration de la socio-économie est nécessaire par le biais du CSTEP et des services de la Commission européenne.

2. Le centre commun de recherche (JRC) est l'organisme qui s'occupe de la collecte et le contrôle de la qualité des données économiques transmis par les Etats membres, conformément au règlement cadre pour la collecte des données. Bien que le remplissage et la qualité des données rassemblées par des Etats membres se soit sensiblement amélioré au cours des dernières années, un certain nombre d'enjeux demeurent, comme l'amélioration de l'harmonisation des méthodes de collecte et des méthodes d'évaluation ainsi qu'une amélioration du délais des rapports économiques résultants.

3. Les décisions de l'UE en matière de gestion doivent être soutenues par de solides arguments économiques. Dans ce contexte, le représentant du CCR pélagique s'est demandé qui déterminera la pertinence et l'importance des contributions économiques et définira les questions économiques requises?

4. Dimension sociale et humaine; Brendan Price a précisé l'incapacité à rendre des conclusions précises dans le cadre de la PCP actuelle en raison du manque de données économiques.

Commentaires de l'assemblée:

Le représentant du centre commun de recherche a reconnu l'existence de certains progrès en ce qui concerne l'utilisation de données socio-économiques. Cependant, le manque de données provenant de certaines sources demeure un gros problème.

Certains participants ont estimé inacceptable que les industries qui gagnent leur vie à partir d'une ressource publique ne fournissent pas les données. Certains contributeurs ont estimé que la directive cadre pour la collecte des données réclame des données qui très souvent présentent très peu de pertinence par rapport à la pêche.

Il a été convenu que dans la réforme de la PCP l'aspect social était perçu comme le "petit frère" ou "le grand inconnu". Certains membres du CCREOS ont suggéré que la standardisation des questions relatives à l'emploi (ex.: salaires, taxes, sécurité sociale) et aux coûts de carburant serait requise partout en Europe, afin d'offrir des conditions égales à tous les opérateurs de pêche du marché.

Séminaire du CCREOS sur les aspects économiques de la gestion de pêche
Dublin Castle, 28 octobre 2010



Hugo González a demandé quel serait l'impact sur l'industrie de la pêche si le centre commun de recherche recevait toutes les données dont il a besoin. John Anderson (centre commun de recherche), a répondu que cela donnerait sans aucun doute une meilleure idée du comportement des flottilles et des ressources de pêche et comment ils pourraient être utilisés au mieux de son potentiel. Ce donnerait aux législateurs d'information précise à l'heure de décider des actions à prendre en matière de gestion de la pêche pour atteindre un bon équilibre entre des souvent objectifs conflictuels (c.-à-d. biologiques, économiques et sociaux). En conséquence, ce ne serait pas aux ceux analysant des données de décider de comment cela va se faire mais aux décideurs de l'UE de le faire.

Le président de séance a répété que les CCR pourraient avoir un rôle à jouer en ce qui concerne le traitement des aspects socio-économiques. Après 2010, il y aura un nouveau FEP et un débat portant sur la manière de partager ce fonds entre les actions recherchant des fonds d'accès 1 (armateurs) et celles recherchant des fonds d'accès 4 (communautés côtières).

Ed Fahey (Observateur; Journaliste; retraité du Marine Institute, Irlande) a donné une vue d'ensemble de la relation entre l'économie et la PCP. Il a affirmé que l'introduction de l'économie pourrait s'avérer être une méthode de contrôle mais également une excuse à une interférence politique en vue de fixer des niveaux de TAC supérieurs à ce qu'ils devraient être.

M. Fahey était d'avis qu'il ne devrait y avoir aucune interférence économique du tout lors de la fixation des TAC et quotas, et que cela devrait se faire purement en termes biologiques.

Eibhlin O'Sullivan a posé une question à propos des insuffisances existantes en matière de données. Elle se demandait s'il s'agit de quelque chose que l'industrie peut changer, et comment modifier la réticence de l'industrie à fournir des données. Elle a également identifié comme étant un problème la longue période qui s'écoule entre le moment où les données sont fournies et celui où l'industrie reçoit les conclusions sous forme de rapports et d'études.

Le représentant du JRC, John Anderson, a précisé qu'il faut environ un an aux états membres pour collecter les données auprès de leur industrie. Les données inclus dans le rapport actuel fait référence jusqu'à l'année 2008. Le JRC est en train de procéder à une détaillée procédure de vérification et de traitement de la qualité de données, en conjonction avec les Etats Membres.

Certains types d'information étaient demandés tels que la capacité et l'effort, afin de pouvoir établir des modèles et fournir des prévisions pour les prochaines années. Certaines projections ont déjà été mises en place pour 2010 et 2011.



Jacques Pichon a demandé au représentant du Centre Commun de Recherche (JRC) de préciser l'influence des prix du carburant dans la performance économique des industries de la pêche en Europe. Daniel Lefèvre a convenu avec M. Pichon de l'importance des prix du carburant et a mentionné les problèmes structurels qui sont associés au bénéfice des activités de pêche. Selon lui, il existe une situation discriminatoire en ce qui concerne les coûts des flottilles au sein des états membres de l'UE et des pays tiers. Ces différences contribuent à des différences importantes des prix de marché du poisson, qui sont particulièrement associées à la rentabilité des producteurs et sont affectées par les prix du carburant, les rémunérations, les taxes, etc.

De nombreux membres ont reconnu le besoin d'examiner l'harmonisation des charges et des coûts sociaux au sein de l'UE pour toutes les industries de la pêche.

Hugo González a exprimé plusieurs autres réflexions:

Tout d'abord, il a demandé à Brendan Price quelles mesures il allait proposer pour répondre aux pertes d'emplois. M. Price n'a pas proposé de mesures spécifiques mais il a plutôt demandé aux participants d'étudier les réponses locales à ce type de problème et de transmettre ces informations aux CCR.

Il a ensuite demandé à M. Keatinge les raisons qui selon lui expliquaient pourquoi certains états membres n'ont pas fourni de données. Il a également précisé que les données VMS et des livres de bord électroniques devraient permettre la collecte des données de pêche en temps réel.

M. Keatinge estime que le problème essentiel est le suivant : la qualité des données que les états membres peuvent fournir dépend de la capacité à surmonter les problèmes qui existent en matière de collecte auprès des pêcheurs et de l'industrie associée. Il a rappelé aux participants que les instituts scientifiques nationaux transmettent des données à la Commission, et que ces données (ex.: données VMS et des livres de bord électroniques) sont incorporées aux analyses effectuées.

Joe Maddock a proposé de réaliser une étude et de trouver les mesures sociales qui encourageraient l'obtention d'ajustements en matière de capacité. Il a suggéré une idée selon laquelle l'âge moyen de la retraite pour les pêcheurs pourrait être réduit à 50-55 ans.

Víctor Badiola a demandé à M. Anderson si un apport continu de données de l'industrie de la pêche pourrait provoquer une forte réduction des emplois et une crise sociale associée à court et moyen terme. Le cas échéant, la PCP devrait supporter les frais de ce "rejet" humain suite à l'association entre les réductions de TAC et le chômage.

M. Anderson a répété que c'est le rôle des économistes et des biologistes de s'assurer que les décideurs reçoivent les informations de la meilleure qualité et que les décideurs ont pour responsabilité de prendre des décisions sur des options de gestion spécifiques.



Jacques Bigot a trouvé les présentations extrêmement intéressantes et a précisé que l'économie est au coeur des préoccupations de l'industrie de la pêche. Le problème n'est pas uniquement un problème de rentabilité mais également de préoccupation et de responsabilité sociales. M. Bigot a précisé que les flottilles multi-spécifiques doivent trouver des solutions à l'instabilité économique et dans ce contexte, une certaine souplesse en matière d'attribution des quotas pourrait représenter une solution réalisable, similaire à celle présentée pour la flottille pélagique par Mlle Coers.

M. Rodgers a clarifié que il y a plusieurs options pour surmonter les problèmes, incluant QIT. Il relève de la procédure de gestion de choisir les options les mieux adaptées à chaque pêcherie. Étant donné que les contrôles de quotas pourraient influencer le prix du poisson, il serait difficile de prédire les effets sur la rentabilité car cela dépendrait également des importations.

Donal Kennedy (Observateur; Irish Charter Skipper's Association) a demandé aux membre des CCR si la pêche récréative et le secteur touristique de la pêche pourraient bénéficier d'une plus grande reconnaissance au niveau de l'UE, comme une alternative à la pêche commerciale, en termes de création d'emplois et de diversification. Il a partagé les expériences de l'organisation qu'il représente (en ce qui concerne les anciens pêcheurs qui trouvent un emploi alternatif soutenu par des mécanismes de financement de la CE pour la diversification).

Brendan Price a commenté que les pêcheurs devraient être récompensés pour les activités écologiquement durables, semblables à celles qui existent dans la politique commune de l'agriculture.

André LeBerre a souligné la question de la différence de salaire des travailleurs non ressortissants de l'UE et les pêcheurs européens et de ses effets sur le chômage des communautés de pêche locales en Europe.

Le président de séance a remercié l'assemblée de la discussion et a fermé la séance.

6. Economie en action

Philip Rodgers a commencé sa présentation donnant une bref explication de son trajectoire professionnelle comme ancien responsable de l'unité économique de SEAFISH (Royaume-Uni) et ancien président de l'association européenne des économistes de la pêche (EAFE). M. Rodgers actuellement travaille comme consultant indépendant de **Erin shore Economics Limited**. L'orateur a présenté en détail la façon dont l'économie peut contribuer à la reconstitution des stocks de poisson, tout en garantissant la performance économique viable des opérateurs de pêche.



L'économie est définie comme la science qui étudie l'attribution efficace de ressources limitées. L'économie n'est pas la science de la réalisation de bénéfices, mais elle concerne l'attribution de ressources disponibles (poisson) aux opérateurs économiques (industrie).

Un certain nombre de variables influencent l'emploi et la rentabilité des activités de pêche. Par exemple, comme dans d'autres activités primaires, il faut tenir compte de l'influence des progrès technologiques et de leur impact sur l'emploi. L'impact des coûts variables (par ex.: le prix du carburant), la surpêche, les importations et les prix de marché sont d'autres éléments, qui doivent être pris en considération. En conséquence, l'amélioration des revenus grâce à la stabilité du marché serait un objectif clé de toute analyse économique.

En ce qui concerne la procédure décisionnelle de l'UE, M. Rodgers a noté les points faibles suivants:

- La Commission a tenté d'introduire l'économie dans les recommandations par le biais du CSTEP, mais très souvent il ne sait pas quelles questions poser et ne comprend pas vraiment comment l'économie fonctionne;
- Il n'y a pas de structure formelle permettant de fournir les recommandations économiques à la "machine" décisionnelle de l'UE (par ex.: expériences passées infructueuses tels que le EAFE);
- Les CCR et les autres organismes ne devraient pas laisser les biologistes fixer l'ordre du jour lorsqu'ils mettent au point les évaluations d'impact des plans de gestion à long terme. Bien qu'il soit difficile de ne pas se sentir contraint par la machine de l'UE qui repose énormément sur les évaluations biologiques, une pêche durable pourrait être obtenue par le biais d'une approche plus large, basée purement sur l'économie;
- Le rendement économique maximum (REM) pourrait être un concept plus utile que le rendement maximum durable (RMD). Le REM peut représenter une capture inférieure et également un niveau d'effort inférieur à celui du RMD et il présente moins de risques. En effet, cela offrirait une façon moins onéreuse et plus efficace de proposer une évaluation des stocks, car cela pourrait être calculé avec une petite quantité de données économiques de haute qualité, telle que la valeur des captures et le volume des débarquements.

M. Rodgers a dit que la question du manque de données ne le préoccupe pas trop. Ceci viendra éventuellement lorsque l'industrie reconnaîtra sa valeur. Il a précisé que le plus gros problème est celui rencontré lorsque les données disponibles ne sont pas fiables ou délibérément erronées. Dans de tels cas des facteurs de correction doivent être appliqués pour fournir des estimations des débarquements, ce qui introduit un certain degré d'incertitude.

Séminaire du CCREOS sur les aspects économiques de la gestion de pêche
Dublin Castle, 28 octobre 2010



L'intervenant a également précisé que d'un point de vue économique, une approche confrontationnelle entre les activités marines n'est pas toujours la meilleure marche à suivre. Par exemple, la valeur de la ressource devrait être évaluée sur la base suivante : déterminer la valeur de l'absence de capture de poisson et des avantages potentiels pour le tourisme.

M. Rodgers a précisé que les biologistes utilisaient le concept de l'effort de pêche comme un indice de mesure de la pression de la pêche. Cependant, il peut être expliqué théoriquement dans un sens économique comme une fonction de production pour la pêche qui inclut le capital, le travail et les stocks de poisson.

M. Rodgers a donné une explication détaillée sur la façon d'évaluer et de travailler avec les données revenus et dépenses, de déterminer la relation économique entre les différents secteurs de l'économie et comment utiliser cette méthodologie pour créer une compréhension économique de l'industrie de la pêche par métier, pêcherie, état membre etc. à l'aide de données prévisibles disponibles publiquement (par ex.: l'EAFE publie une liste de données socio-économiques de ce type).

7. Discussion ouverte

M. González a demandé s'il existe des études sur l'impact économique des importations sur les différents pays de l'UE?

M. Rodgers a dit qu'il n'est pas au courant d'études récentes sur les importations. Bien qu'il se souvienne d'un document de SEAFISH, il y a 15 ans, sur l'églefin et le cabillaud, des chiffres sont également disponibles dans un récent rapport présenté par le EAFE au Parlement Européen. L'absence de toute approche régulière en matière de reporting de cette question a également été notée.

M. Pichon et M. González ont répété que les différences des marges de rentabilité et des coûts de production sont des questions importantes. Les deux membres s'inquiètent du manque d'harmonisation des salaires des pêcheurs au sein de l'Europe ou du coût du carburant. Ils ont également informé la réunion que les règles de concurrence de l'UE n'autorisent pas les subventions directes sur le carburant.

M. Fahey a dit qu'il est très difficile d'harmoniser la politique sociale en Europe, et que cela se situe en tous cas en dehors du champ de portée de la politique de la pêche. Il est également sceptique en ce qui concerne la possibilité d'une volonté politique d'avoir un véritable marché unique ou en fait un gouvernement unique.



M. Keatinge, le président de séance, a proposé de consacrer les dernières minutes du débat aux questions suivantes:

- Ce CCR a-t-il un rôle dans une dimension socio-économique?
- Quelle contribution le CCR EOS peut-il avoir pour établir une certaine confiance avec l'industrie et encourager la collecte de données économiques dans le cadre de la procédure cadre pour la collecte des données afin de gérer les insuffisances de données?
- Comment le CCR EOS peut-il communiquer l'importance des considérations économiques en ce qui concerne l'économie de la pêche aux parties prenantes et à l'UE?

De nombreux membres du CCREOS (de l'industrie de la pêche et d'autres groupes d'intérêt) ont indiqué que de bons progrès ont été faits par les CCR pour établir la confiance entre les parties prenantes, les scientifiques et les décideurs. D'autres initiatives (par ex.: les partenariats pêche-science, l'auto-échantillonnage et les essais de sélectivité) ont également contribué à ces progrès.

L'absence d'un représentant de la DG MARE à cette réunion a été déplorée.

Enfin, en réponse à la demande si le JRC serait prêt à fournir d'avis économique sur futures réunions du CCR EOS, M. Anderson a indiqué qu'il pourrait collaborer en principe avec le CCREOS en fonction de sa disponibilité et des compromis professionnels.

Le président de séance a remercié les orateurs et a clos la réunion à 16h00.



**Séminaire du CCREOS sur aspects économiques –
Château de Dublin, 28 octobre 2010**

Nom	Prénom/s	Organisation	Catégorie
Michael	Keatinge	BIM, Irlande and CCREOS	Président de séance
Donal	Kennedy	Irish Charter Skipper's Association	Observateur
Sam	Lambourn	CCREOS	Président, CCREOS
André	LeBerre	CCREOS	Président, CCREOS
Daniel	Lefèvre	CRPBN, France	Président, GT3
Jesús	Lourido Garcia	Puerto de Celeiro S.A., Espagne	Membre
Joe	Maddock	Irish Fishermen's Organisation	Membre
Kevin	McDonnell	West of Scotland FPO, RU	Membre
Joanna	McGrath	Secrétariat du CCREOS	Secrétariat du CCREOS
Eduardo	Míguez	EAFPA, EU	Membre
Conor	Nolan	Secrétariat du CCREOS	Secrétariat du CCREOS
Catherine	Pederson	Irish Environmental Network, Irlande	Observateur
Jacques	Pichon	ANOP, France	Membre
Jim	Portus	South West Fish Producer's Organisation, RU	Membre
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South and West Fish Producer's Organisation, Irlande	Membre
Brendan	Price	Irish Seal Sanctuary, Irlande	Membre

Séminaire du CCREOS sur les aspects économiques de la gestion de pêche
Dublin Castle, 28 octobre 2010



**Séminaire du CCREOS sur aspects économiques –
Château de Dublin, 28 octobre 2010**

Nom	Prénom/s	Organisation	Catégorie
John	Quigley	Irish Bass, Irlande	Observateur
Philip	Rodgers	Erinshore Economics Limited, RU	Orateur
Alexandre	Rodriguez	Secrétariat du CCREOS	Secrétariat du CCREOS
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation	Membre
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary, Irlande	Membre



Annexe II. Point de vue d'une ONG– Discours de Brendan Price

Le Irish Seal Sanctuary souhaite remercier le Président, le Secrétariat du CCREOS et le BIM d'avoir permis cette manifestation. Cette journée s'est révélée des plus enrichissante, révélatrice et même choquante en ce qu'elle nous a permis de reconnaître la manque de données en matière d'informations socio-économiques et en particulier d'informations relatives à l'impact et aux résultats sociaux et sociologiques.

Il est désormais évident que nous devons en priorité traiter ces insuffisances d'informations et identifier les nouvelles opportunités qui se présentent. Les Etats membres devraient soumettre plus des données sociales à incorporer aux recommandations et avis de politique.

Les données démographiques des personnes impliquées dans le secteur de pêche actuellement et récemment, sont vitales pour une réforme de la PCP. Les différences de données sur les taux d'emploi au secteur de pêche peuvent différer par 3-5 fois, selon des sources analysées (Eurostat, DG MARE, Etats membres...). Cela rend difficile d'atteindre les objectifs des différentes politiques de l'UE: aménagement de l'espace maritime ; développement régional ; cohésion ; combat contre la pauvreté et l'exclusion ; etc.

Sur la base de cette reconnaissance, (c.-à-d. rapports DCF/JRC et insuffisances de données), les CCR peuvent et doivent fournir des recommandations basées sur des preuves à la Commission Européenne sur les conséquences sociales et les opportunités futures de la politique. En effet, le mécanisme de feed-back, s'il est opportun, peut et donner forme à la politique. Ceci reste à faire.

Une PCP bien structurée peut autant contribuer à la cohésion sociale aux périphéries et au combat contre la pauvreté qu'elle l'a fait pour la pêche durable.

Le Message des CCR à la Commission pourrait être *"les personnes doivent être au coeur des pêcheries"*. Le problème des "rejets humains" doit être traité pour éviter les souffrances et créer des opportunités pour la cohésion, la pêche durable et les communautés côtières.

Son utilisation par le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) et les états membres (EM) en particulier Axis 4, pourrait montrer la voie mais il doit être soutenu par des mesures transversales des autres DG pour atténuer les effets des pertes de travail. Si le FEP en termes "immédiats" conduit à des audits sociaux, à des groupes d'action et de projets côtiers, ce sera un résultat qui en vaut la peine.

Le Irish Seal Sanctuary a été encouragé d'avoir aidé à organiser cette manifestation et est très reconnaissant d'avoir eu la possibilité d'aborder cette question au niveau du CCREOS et d'une audience plus large.

Les pêcheurs et leurs personnes à charge ont le droit de commenter et de contribuer aux trois piliers de durabilité : l'environnemental, l'économique et, surtout, le social. Qui mieux que ces derniers a une preuve directe des échecs de la PCP et peut traiter les déficits? Les CR n'ont pas juste le droit mais aussi le devoir de traiter des aspects sociaux de la PCP et de porter l'opinion des parties prenantes à l'attention de la Commission.

Séminaire du CCREOS sur les aspects économiques de la gestion de pêche
Dublin Castle, 28 octobre 2010